

Le gouvernement français gèle les avoirs de l'institut islamique IESH

écrit par Juvénal de Lyon | 21 juin 2025





Une mesure conservatoire et hélas provisoire consécutive à des éléments sans doute probant, sinon au risque d'être une fois de plus contredits par des décisions judiciaires iniques et contre les intérêts supérieurs de la nation ?

Juvénal

Par un arrêté conjoint signé le 16 juin, les ministères de l'Intérieur et de l'Économie ont décidé de geler les avoirs de l'Institut européen des sciences humaines (IESH), situé à Saint-Léger-de-Fougeret, dans la Nièvre. Cette mesure, d'une durée de six mois, concerne également deux cadres dirigeants de l'établissement.

Dans un arrêté pris le 16 juin, le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Économie et des Finances ont gelé les avoirs de l'Institut européen des sciences humaines (IESH), un institut de formation des imams basé à Saint-Léger-de-Fougeret (Nièvre). Le directeur de l'établissement, Mohamed Karmous, ainsi que le responsable du département du Coran, Saïd Bouhdifi, sont directement visés. La mesure est actée pour une durée de six mois.

L'IESH financièrement à l'arrêt

Plus aucun fonds ne peut leur être transmis. De même, aucun euro ne peut entrer ou sortir sans autorisation exceptionnelle du Trésor public. En d'autres termes, l'institut est financièrement à l'arrêt. Pour continuer à exister, les responsables devront déposer un recours, même si un recours administratif ordinaire ne suspend pas la décision.

Ce gel des avoirs survient alors que l'IESH était nommément cité dans le rapport dévoilé fin mai sur un prétendu « *entrisme* » des Frères musulmans en France. Dans un communiqué de presse répondant à ces accusations, l'Institut dénonçait des « *accusations infondées d'islamisme, de frérisme et d'entrisme* », et affirmait ne porter aucune ambition politique.

Lire sur le sujet : [L'IESH, institut islamique de formation des imams, perquisitionné](#)

Fondé en 1992, l'IESH a pour mission de former des imams et des cadres religieux. Après la publication du rapport, il avait rapidement réagi, indiquant réfléchir à intenter une action en justice et proposant « *de participer à un audit indépendant mené de manière neutre et transparente, sans influence politique ni a priori idéologique* », afin de mettre un terme aux accusations.

Perquisition menée en décembre dernier

Autre illustration de cet acharnement juridique : une perquisition avait été menée, en décembre dernier, dans les locaux de l'institut. L'enquête portait sur des suspicions de blanchiment d'argent, d'abus de confiance et de financement étranger non déclaré. Aucune interpellation n'a eu lieu, a précisé la procureure. Le doyen de l'institut, Larabi Becheri avait fermement contesté les faits.

« *L'Institut européen des sciences humaines (IESH) compte 260 étudiants et se finance à 85 % grâce aux cotisations, le reste provenant de dons de particuliers* » avait-il déclaré tout en précisant qu'il n'y avait rien de fondé [dans ces accusations] :« *Depuis*

la loi de 2021, on n'a eu aucun don de l'étranger. Le dernier, du Qatar, date de 2018, et il est déclaré ».

Dans un communiqué publié hier, la fédération *Musulmans de France* (MF) a exprimé « *sa plus vive inquiétude* » ainsi que sa « *solidarité* » face à une éventuelle procédure de dissolution administrative engagée contre l'IESH.

Musulmans de France (MF)

@MF_Musulmans

Communiqué MF | L'IESH, un autre établissement d'excellence visé par une dissolution La fédération Musulmans de France (MF) exprime sa plus vive inquiétude face à l'éventuelle procédure de dissolution administrative engagée contre l'Institut Européen des Sciences Humaines (IESH) et manifeste sa solidarité pleine et entière à l'égard de cette institution. Depuis sa création, l'IESH s'est imposé comme un acteur majeur de la formation des imams et cadres religieux musulmans en France et en Europe. Son enseignement s'est distingué par son approche innovante de contextualisation qui replace la théologie et la pratique musulmanes dans le contexte d'une société sécularisée à travers l'enseignement des sciences humaines avec les sciences religieuses. Par son sérieux, sa rigueur et son enracinement dans le paysage républicain, l'IESH incarne un islam apaisé, authentique, et pleinement respectueux des principes de la République. Après la mise en cause du lycée Averroès – premier lycée musulman sous contrat en France – c'est aujourd'hui l'IESH, premier institut de formation des imams en France, qui se trouve menacé de fermeture. Cette succession d'attaques ciblant des institutions éducatives musulmanes d'excellence alimente un sentiment profond d'incompréhension, d'inquiétude et d'injustice parmi les citoyens de confession musulmane. Ces établissements, reconnus dans leur domaine de compétence, sont la preuve de l'intégration réussie d'un islam de France éclairé, responsable et ouvert sur la

société. Pourtant, alors même que les discours politiques affirment vouloir limiter le recours aux imams détachés venus de l'étranger et peu familiers des réalités françaises, ce sont les structures locales, autonomes et intégrées, comme l'IESH, qui sont visées. Cette contradiction interroge. Faut-il comprendre que l'objectif réel derrière ces manœuvres est de restreindre l'expression religieuse musulmane, même lorsqu'elle s'inscrit dans le cadre des lois de la République ? Assiste-t-on, après plus de vingt ans d'efforts de structuration du culte musulman, à un mouvement inverse de remise en cause des fondements institutionnels de l'islam de France ? Musulmans de France rappelle que notre Constitution garantit la liberté de culte, la pratique religieuse et sa transmission. La communauté musulmane, à l'instar des autres communautés religieuses, a le droit de pratiquer dignement sa religion et de disposer librement de lieux de culte, de structures religieuses et d'établissements confessionnels structurant le culte musulman dans le respect des lois de la République. Musulmans de France met en garde contre une lecture idéologique partisane et des mesures discriminatoires et disproportionnées face à des situations problématiques qui peuvent être réglées à travers le dialogue et l'accompagnement. La menace de fermeture injuste d'un établissement comme l'IESH, connu pour sa notoriété scientifique, son travail d'adaptation théologique au contexte français, son refus des discours extrémistes et violents et son implication dans le dialogue interreligieux, en est un bon exemple. Face à la rupture des contrats d'association de l'Etat avec les établissements confessionnels musulmans, aux procédures de dissolution récurrentes contre les associations musulmanes et à la hausse alarmante des actes islamophobes qui ont conduit dans certains cas à l'irréparable, la communauté musulmane s'interroge et s'inquiète. Elle se sent injustement suspectée et

ciblée. Le procès en cours du groupe AF0, accusé d'avoir planifié des attaques terroristes contre des musulmans et des mosquées, illustre dramatiquement cette réalité et la gravité du climat actuel. La fédération Musulmans de France appelle les autorités à la responsabilité, à l'équité, et au respect des libertés fondamentales de culte et d'enseignement. Nous réaffirmons notre attachement à un islam pleinement inscrit dans la République et respectueux de ses lois. Nous réitérons notre soutien fraternel...

https://x.com/MF_Musulmans/status/1935654135786873226?

Un sentiment d'injustice et d'incompréhension

« Après la mise en cause du lycée Averroès, c'est aujourd'hui l'IESH, premier institut de formation des imams en France, qui se trouve menacé de fermeture. Cette succession d'attaques ciblant des institutions éducatives musulmanes d'excellence alimente un sentiment profond d'incompréhension, d'inquiétude et d'injustice parmi les citoyens de confession musulmane. »

Conséquence directe de ce gel des avoirs ? L'institut a annoncé, ce jeudi, qu'il ne serait plus en mesure de proposer ses formations en Théologie musulmane, « en présentiel comme à distance ».

<https://www.mizane.info/le-gouvernement-francais-gele-l-es-avoirs-de-linstitut-islamique-iesh/>

Juvénal de Lyon